

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mars 2018

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 659)

Adopté

AMENDEMENT

N ° DN199

présenté par

M. Lainé, M. Cubertafo, M. Fesneau, M. Michel-Kleisbauer et Mme Poueyto

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

A la première phrase de l'alinéa 294, substituer le mot "type", au mot : "classe".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement rédactionnel vise à conserver la cohérence linguistique de l'ensemble du rapport annexé en préférant le terme « type » à l'anglicisme « classe ».

Cette cohérence interne appuie par ailleurs la cohérence rédactionnelle avec la Loi de Programmation Militaire précédente.